

du 30/07/2009

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	9
de votants	9

L'an deux mille neuf et le trente juillet à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Subvention à l'association
L'Ostal es Dubert

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, .Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Mlle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents : MM

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire, Eric MALHERBE, fait part au Conseil Municipal de la demande de l'Association l'Ostal es Dubert qui souhaite que la commune leur accorde une subvention de 100 € pour l'année 2009 afin de pouvoir pallier aux différents achats de matériel..

Nota- le Maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 16/07/2009

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres :

- d'accorder une subvention de 100 € à l'association l'Ostal es Dubert pour l'année 2009.
- Décide de payer cette subvention en dépense de fonctionnement au 6574

Pour extrait conforme au registre
Fait à Marchastel le
30/07/2009
Le Maire,

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour que le nécessaire soit fait dans les meilleurs délais.

Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou transmission en
Préfecture le 30/07/2009
et publication ou notification
le 30/07/2009

ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents